

Le conseil a adopté les résolutions suivantes :

Découpage du territoire pour les élections scolaires du 2014-11-02

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-091216-CA-0073 demandant de maintenir son nombre de circonscriptions électorales à 9 conformément à l'article 6 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite soumettre de nouveau cette résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak que, sur la recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier avise le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite soumettre de nouveau la résolution n° CC-091216-CA-0073.

Adopté à l'unanimité

Congé sans traitement

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6.6 de la politique n° 2000-HR-02 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ), Section Sir-Wilfrid-Laurier, la Commission scolaire octroie un congé sans traitement à un cadre de service pour tout motif relié à une charge publique ou à des affaires sociales ou professionnelles qu'elle juge valable;

ATTENDU QUE la directrice du Service des ressources financières a demandé un congé sans traitement d'un an pour des raisons professionnelles;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Mario Di Domenico que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la demande de congé sans traitement du 2013-03-28 au 2014-03-27 reçue de **Livia Nassivera**, directrice du Service des ressources financières.

CETTE MOTION A ÉTÉ REFUSÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :

VOIX CONTRE :

Georges Benoit, Steve Bletas, Robert Dixon, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Nick Milas, Steve Mitchell, Grace Nesi, Merle Parkinson, Mike Pizzola, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak

ABSTENTION :

Mario Di Domenico